

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2020 - Salle du Caveau - 10h00

Présents : MM. BONVALOT Régis – CARTANT-FRANCIOLI Bernadette – CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger – COMTE Joël – DARNEY-PATOZ Lydia – DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHEYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Secrétaire : Adeline MOUGENOT

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11
Convocation : 23/05/2020 – Affichage 25/05/2020

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BERNIER, Maire sortant, qui déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Adeline MOUGENOT est désignée comme secrétaire de séance et le conseil municipal procède à l'élection du Maire.

ÉLECTION DU MAIRE

Jean-Paul CHAPIN, membre le plus âgé, prend la présidence de l'assemblée et après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre 11 conseillers municipaux présents. Il constate que la condition de quorum est remplie.

Il rappelle les conditions d'élections, au scrutin secret et à la majorité absolue. Le conseil municipal désigne alors deux membres en qualité d'assesseurs : Madame Bernadette CARTANT-FRANCIOLI et Monsieur Joël COMTE.

Il est alors procédé aux opérations de vote :

Un candidat : Jean-Paul CHAPIN

Résultats du premier tour : Jean-Paul CHAPIN 11 voix

Monsieur Jean-Paul CHAPIN est déclaré élu avec 11 voix.

Le Maire proclamé reprend la présidence de séance.

NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire indique que la commune peut disposer d'un adjoint minimum et de trois adjoints maximum. À ce jour la commune disposait de 3 adjoints. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

1^{er} Adjoint : 1 seule candidate : Mme Marie LONDE, élue avec 9 voix

2^{ème} Adjoint : 1 seul candidat : Mr Régis BONVALOT, élu avec 11 voix

3^{ème} Adjoint : 1 seul candidat : Mr Joël COMTE, élu avec 11 voix

CHARTRE DE L'ELU

Suite à l'élection du maire et des adjoints, Jean-Paul CHAPIN a lu la Charte de l'élu local à l'ensemble des membres du conseil municipal.

QUESTION DIVERSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE = 1 délégué titulaire – 1 Suppléant

Depuis 2014, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" maire, premier adjoint, deuxième adjoint ...), considérant que la commune de FRASNE-LES-MEULIERES dispose de 1 poste de délégué communautaire, le délégué qui représentera la commune de FRASNE-LES-MEULIERES auprès de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE sera :

Jean-Paul CHAPIN

Joël COMTE sera suppléant en cas d'absence

Prochain Conseil Municipal : samedi 6 juin 2020 à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Paul CHAPIN